



# Commune de Gratot

Bulletin municipal - Janvier 2025



**Bonne année  
2025**

N° 73

# SOMMAIRE

<b>LE MOT DU MAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>ACTUALITES GRATOTAISES .....</b>	<b>3</b>
LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMUNE .....	3
COMMISSION « ESPACES VERTS ».....	4
RECENSEMENT DE LA POPULATION DE GRATOT .....	5
EAU POTABLE .....	5
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (« TOUT A L'EGOUT »).....	6
CHANGEMENTS SUR VOS FACTURES .....	6
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM).....	7
ÉLABORATION DE LA FUTURE CARTE SCOLAIRE.....	7
CANTINE ET SURVEILLANCE DU MIDI.....	8
GARDERIE PERISCOLAIRE .....	8
INFORMATIONS DIVERSES.....	8
<b>INFORMATIONS MAIRIE .....</b>	<b>15</b>
HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT .....	15
LES PERMANENCES .....	15
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	15
<b>INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE .....</b>	<b>19</b>
TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES.....	19
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE : .....	20
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL GRATOT - LA VENDELEE - SERVIGNY - BRAINVILLE .....	21
<b>GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO : A LA FEE .....</b>	<b>24</b>
<b>INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES CMB / ÉTAT.....</b>	<b>26</b>
LA STRATEGIE MOBILITE DE CMB .....	26
EXPOSITION PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) .....	29
<b>LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....</b>	<b>30</b>
COMITE DES FETES ET LOISIRS DE GRATOT .....	30
L'ÉGLISE ANGLICANE DE LA MANCHE AU HOMMÉEL .....	32
CLUB DE LA RENCONTRE.....	33
COMITE DE JUMELAGE GRATOT - ÉTOUVANS .....	33
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI GRATOT - LA VENDELEE - BRAINVILLE - SERVIGNY.....	34
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT .....	35
<b>CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2025 .....</b>	<b>38</b>
<b>LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE.....</b>	<b>39</b>
<b>GITES ET CHAMBRES D'HOTES DE LA COMMUNE .....</b>	<b>40</b>
<b>COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX.....</b>	<b>41</b>

## LE MOT DU MAIRE

Les années se suivent et se ressemblent. Le 2 novembre 2023 la tempête Ciaran venait fortement perturber notre quotidien. Le 21 novembre 2024 une nouvelle tempête s'imposait à nous, mais cette fois-ci de neige nous infligeant coupures d'électricité et difficultés de circulation. On ne compte plus les coups de vent qui s'enchaînent depuis cette période à un rythme soutenu. Pas de doute, nous sommes bien en hiver. Les perturbations ne sont pas que météorologiques. Elles sont aussi politiques et semblent durer. A quand les éclaircies ?

Pour autant, malgré ce climat, les dossiers portés par la commune et son conseil ont continué à avancer. L'aménagement du lotissement des Marronniers s'est notamment poursuivi avec un important volet paysager s'accompagnant de nombreuses plantations à l'automne. Tous les travaux de la première phase sont dorénavant terminés. Les 19 terrains sont réservés par des acheteurs au profils variés. Douze permis de construire sont accordés et 6 ventes totalement finalisées. Les formalités sont longues. Les acheteurs doivent travailler le projet de leur maison, déposer le permis de construire. Celui-ci est ensuite instruit par le service urbanisme de CMB. Une fois instruit, il peut alors être signé par mes soins. Trois mois plus tard, le permis devient définitif autorisant ainsi la vente, puis la construction. Après une longue période d'investissements financiers liés aux travaux d'aménagement du lotissement, nous commençons à percevoir les premières recettes. Les six ventes réalisées ont permis à la commune d'encaisser 255 150 € sur le budget du lotissement. Nous avons donc financièrement passé « le creux de la vague » sans avoir eu à réaliser d'emprunt. Cela démontre la bonne santé financière de la commune.

Outre le fait de dynamiser la commune et de conforter les effectifs de notre école le lotissement des Marronniers et celui du Manoir ont permis à de nombreuses familles ou personnes seules ou en couple de tous âges de rester à Gratot ou de venir s'y installer dans de bonnes conditions financières que ce soit en accession à la propriété ou en location. Dans cette période de crise du logement, il me semble important de rappeler ces faits.

Tout en ayant conscience des enjeux écologiques liés à la sur-artificialisation des sols, nous espérons que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'instruction nous permettra de poursuivre cette politique raisonnable et réfléchie en nous attribuant quelques nouvelles parcelles constructibles. Les surfaces initialement réservées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD est le document de principe qui établit les grandes lignes du PLUI) font état de 16.5 Ha réservés à l'habitat. Nous espérons qu'elles pourront être augmentées car elles sont à répartir entre les 48 Communes de CMB sachant que sur ces 16,5 Ha, seuls 20%, soit 3.3 Ha, seront attribués aux 35 communes rurales dont Gratot fait partie. Je me permets de préciser que rien n'est encore acté.

Comme vous avez pu le constater dans les précédents bulletins, le conseil municipal a lancé le projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). L'architecte est M. Jean-Philippe Laquaine. Le permis a été accordé. Nous avons travaillé les derniers détails avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département et avec le concours du Relais Petite Enfance (RPE de Saint-Malo-de-la-Lande). Des études de sol sont nécessaires, elles sont en cours. L'architecte doit finaliser prochainement l'appel d'offre pour la consultation des entreprises. Tout cela prend du temps. Les démarches sont coûteuses. La subvention de l'État, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), est acquise. Nous en attendons deux autres, une du Département dans le cadre du Fonds d'Investissement Rural (FIR) et une autre de la Caisse d'Allocations Familiales. L'objectif est que le bâtiment soit terminé et prêt à fonctionner dans un an. Les premières personnes avec qui nous avons travaillé initialement se sont finalement désistées. Tout récemment deux assistantes maternelles se sont montrées très intéressées par le projet et ont commencé les démarches pour créer leur association.

D'autres travaux de moindre ampleur ont été réalisés. Au mois d'octobre l'entreprise Eurovia a goudronné en enrobé les chemins dégradés de la Foubardière, de la Grandinière et la rue de la Fée Andaine. De son côté, CMB avait décidé de regoudronner la première partie de la « Voirie d'Intérêt Communautaire » de la rue de La Pitonnerie. Les travaux ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint par l'entreprise Colas.

Depuis quelques mois, deux entreprises supplémentaires ont construit des bâtiments dans la Zone Artisanale de la Belle Croix. L'une, l'entreprise François échafaudages, est déjà en activité. L'autre construction est liée à l'entreprise de tuyauterie Industrielle Chanteloup.

Du côté de notre patrimoine, les travaux de réfection de l'Autel de l'église du Hommèel sont dorénavant terminés avec un résultat tout à fait remarquable. L'Association de Sauvegarde des Églises du Hommèel et de Gratot (ASEHG) a versé 2000 € à la Fondation du Patrimoine pour ces travaux. Elle a également effectué un versement de 3000 € à la commune de Gratot pour les travaux de restauration de la statue de la Vierge et la réalisation de sa copie repositionnée à l'extérieur dans une niche du clocher. La commune a également restauré le portail du cimetière de Gratot. Cet excellent travail a été réalisé par l'entreprise gratotaise Burnel SMP.

L'ASEHG envisage désormais des travaux sur l'église de Gratot. La réfection de l'Autel, mais aussi de la Chaire ou des Lambris sont à l'étude. Mme Galbrun, Conservatrice des antiquités et objets d'art (CAOA) et chargée de mission patrimoine à la Direction du patrimoine et des musées du département, a préparé pour chacun ces travaux un cahier des charges pour solliciter des devis auprès d'entreprises de restauration agréées. Une fois le montant des travaux connus, il faudra faire des choix car tout ne pourra pas être mené de front. Des travaux sont également à effectuer sur les fonts baptismaux. La réfection de certains enduits pourrait également être nécessaire.

En 2023, l'éclairage public dans la route de la Mairie a été mis en fonction. Cette année nous y avons placé quelques motifs lumineux pour les fêtes de fin d'année, des illuminations que nous avons en stock et qui ne servaient plus.

Au chapitre des bonnes nouvelles pour notre commune, je me réjouis que les deux restaurants de Gratot, Le Tourne-Bride et la Soifferie, aient été repris à l'automne. N'hésitez pas à vous y rendre pour profiter de ces bonnes tables ! La nouvelle était d'autant meilleure que les repreneurs du Tourne-Bride ont accepté de continuer à fournir les repas pour la cantine scolaire à la plus grande satisfaction des enfants et de la nôtre, élus. La perspective de perdre ce service était pour nous durant l'été source d'inquiétude.

Du côté de l'installation de la fibre optique, les nouvelles annoncées au printemps dernier ne se sont pas concrétisées pour tout le monde. Certains problèmes techniques subsistent et nous ne pouvons hélas pas y faire grand-chose.

Comme à chaque été et chaque automne, les manifestations culturelles et patriotiques ont été nombreuses. Elles reflètent le dynamisme de nos associations et l'attachement des habitants de Gratot à se rassembler et à s'unir pour fêter des événements, mais aussi pour en commémorer d'autres et faire ainsi devoir de mémoire. Vous trouverez dans la partie « vie des associations » de ce bulletin le détail de cette vie associative fourmillante. J'en profite pour remercier vivement et chaleureusement les personnes qui permettent à toutes ces manifestations d'exister.

Enfin, je conclurai ce mot du maire par une bien triste nouvelle. Marcel Clérot président de l'Association des anciens combattants est décédé le vendredi 20 décembre 2024. Malgré sa discrétion, je peux tout de même évoquer une figure et un personnage de notre commune, notamment à travers son entreprise agricole et ses responsabilités dans l'association des anciens combattants. Il a effectivement marqué la vie et l'histoire de notre commune. J'adresse toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches. Je garderai un souvenir ému de lui.

Bonne année 2025 à toutes et à tous, Rémi Bellail

## ACTUALITES GRATOTAISES

### *Le point sur les travaux de la commune*

Le mot du maire a fait état des travaux réalisés dans la commune. Nous les illustrons en photos ci-dessous.



**La coulée verte du lotissement des Marronniers**



**Les aménagements paysagers du lotissement des Marronniers**



**Réfection voirie à La Grandinière**



**Réfection voirie à La Foubardière**



**Réfection voirie rue de la Fée Andaine**



**Réfection voirie rue de La Pitonnerie**



Le portail du cimetière rénové



Une nouvelle entreprise dans la ZA

### ***Commission « espaces verts »***

La commission espaces verts est toujours active. Elle réunit systématiquement une bonne douzaine d'habitants de Gratot qui œuvrent bénévolement et avec le sourire pour tailler avec leurs mains expertes les différentes plantations autour de la mairie et de la salle de convivialité. Le travail ne manque pas. Il se fait sur toute la journée. La gestion du ruisseau est particulièrement sollicitante voire par moment un peu périlleuse. Les plus agiles s'y attellent avec prudence. Le midi est l'occasion de partager un bon repas pour bien redémarrer l'après-midi. Éric Tiphaigne qui pilote cette commission en tant qu'élu se réjouit de la bonne ambiance qui anime ces journées. De son côté la commune mesure le travail effectué en évaluant la quantité de déchets verts traités et remercie à nouveau cette « belle » équipe pour son dynamisme.



## ***Recensement de la population de Gratot***

Les résultats du recensement effectué par M. Philippe Clément et M. Patrice Lesaulnier nous sont parvenus tout récemment.

La population municipale est de 674 habitants.

La population comptée à part est de 18 habitants.

La population totale est de 692 habitants

**La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

**La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
  - ➔ Services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - ➔ Communautés religieuses ;
  - ➔ Casernes ou établissements militaires ;
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;

**La population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

## ***Eau potable***

### **Données sur le CLEP (Comité Local de l'Eau Potable) de Saint Malo de la Lande**

Le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) a été mis en place en 2013 avec comme objectif de développer une politique commune de gestion des ressources en eau et de sécurisation de la production d'eau potable pour le département de la Manche. Depuis 2017, en complément de ces compétences obligatoires, les collectivités membres ont la possibilité d'adhérer à une compétence facultative de « production – distribution » d'eau potable.

Pour rappel, la commune de Gratot était membre du Syndicat d'Eau de Saint-Malo-de-la-Lande qui est devenu de fait le Comité Local de l'Eau Potable de Saint-Malo-de-la-Lande par le transfert de sa compétence « eau potable » au SDeau 50 au 31/12/2019.

Le mode de gestion du CLEP de Saint-Malo-de-la-Lande est l'affermage qui consiste à déléguer à une entreprise privée, en l'occurrence la SAUR, l'exploitation du service. Le contrat se termine le 31/12/2027.

Au niveau du périmètre global du SDeau 50, 13 480 338 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2023 en vue de leur potabilisation. 8 950 476 m<sup>3</sup> ont été consommés. Son patrimoine est composé de 143 réservoirs,

90 stations de pompage et 6 210 kilomètres de canalisations (hors branchements) dont quasiment 22 kilomètres ont été renouvelés sur 2023.

Sur ses 38 sites, le SDeau a produit 12 443 008 m<sup>3</sup> dont 11 247 898 m<sup>3</sup> ont été mis en distribution pour ses 151 744 abonnés. Le rendement du réseau est de 83 % en 2023.

Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix moyen est de 3.13 € TTC/m<sup>3</sup>.

Au niveau du CLEP de Saint Malo de la Lande, 340 714 m<sup>3</sup> ont été produits et 319 805 m<sup>3</sup> ont été importés. 529 751 m<sup>3</sup> ont été consommés. 9 171 habitants (6 347 abonnements) sont desservis par les 299 kilomètres de canalisations (hors branchements). Le rendement du réseau est de 81.67 % en 2023 (69.1 % en 2020)

Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix moyen est de 2.82 € TTC/m<sup>3</sup>.

## **Assainissement collectif (« Tout à l'égout »)**

### **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public**

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) présente notamment les caractéristiques techniques du service, sa tarification, ses recettes ainsi que son niveau de performance eu égard aux indicateurs réglementaires. Le rapport de l'année 2023 fourni par la SAUR indique que ce service est en affermage depuis 1999. Le nouveau contrat de délégation du service public a débuté le 01/01/2024 et expire le 31/12/2035. 82 foyers sont raccordés et 4 549 m<sup>3</sup> ont été facturés sur l'année 2023 contre 4 894 m<sup>3</sup> sur l'année 2022. Le montant de l'abonnement annuel était à 73.00 € HT (69.17 € en 2022) et le prix du mètre cube d'eau assaini à 3,0763 € HT (3,739 € en 2022), parts de la collectivité et du délégataire confondues. Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix du mètre cube revient à 4.26 € TTC au 01/01/2024 (4.95 € au 01/01/2023). La station a une capacité de 400 équivalent-habitants. Elle est composée de 3 lagunes complétées par un filtre planté de roseaux.

## **Changements sur vos factures**

Vous recevez des factures de la SAUR composées de 3 rubriques :

- **DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE** compétence gérée par le SDeau50.
- **COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** compétence gérée par la commune de Gratot.

Cette rubrique n'apparaît que pour les personnes bénéficiant de l'assainissement collectif (« tout à l'égout »).

- **ORGANISMES PUBLICS** regroupant les redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Celles-ci vont changer sur vos prochaines factures. Il y en avait 2 jusqu'alors pour les ménages : la redevance pollution domestique (à 0.22 € le m<sup>3</sup>) et la redevance modernisation des réseaux de collecte (à 0.185 € le m<sup>3</sup>).

Elles disparaissent et sont remplacées par 3 nouvelles redevances :

- La redevance sur la consommation d'eau potable qui sera directement prélevée et versée à l'AESN.

- Sur volumes facturés aux utilisateurs **dès 2025**
- Reversement des sommes encaissées à l'agence de l'eau
- Tarif 2025 : 0,46 €/m<sup>3</sup>
- Tarif 2026 à 2030 : 0,34 €/m<sup>3</sup>



- La **redevance pour performance des réseaux d'eau potable** sera collectée par le SDeau50 puis reversée à l'AESN.

Tarif en 2025 : 0.017 € / m<sup>3</sup>. \*



- La redevance pour performance des systèmes d'assainissement sera collectée par la commune de Gratot puis reversée à l'AESN.

Uniquement pour les personnes bénéficiant de l'assainissement collectif (« tout à l'égout »).

Tarif en 2025 : 0.0267 € / m3 \*

*\* Ces deux redevances seront composées d'une base fixe à laquelle s'appliquera un coefficient de modulation déterminé par l'AESN chaque année.*

### **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)**

Le projet suit son cours. Les derniers ajustements des plans ont été effectués en concertation avec les différents acteurs qui participent à la conception du projet (architecte, PMI, RPE, assistantes maternelles, élus, etc.). Il s'agit de rendre le bâtiment le plus fonctionnel possible en termes notamment de flux de circulation. Les dernières modifications vont dans ce sens. La consultation des entreprises va être lancée très prochainement. Deux assistantes maternelles sont très intéressées par le projet. Elles ont créé une association et en ont déposé les statuts. Un règlement intérieur est en cours d'écriture. La structure aura pour nom « Au p'tit chat'ô ». Elles cherchent deux autres personnes pour les accompagner. Le projet est effectivement prévu pour 16 enfants et 4 assistantes maternelles.

### **Élaboration de la future carte scolaire**

Le 13 décembre 2023, le Conseil Communautaire adoptait le principe d'engager une réflexion pour poser les bases d'une future Carte Scolaire. S'appuyant sur une concertation élargie, les élus communautaires se donnaient une année pour dresser le diagnostic territorial en vue de formuler des propositions stratégiques en réaction au déclin démographique constaté depuis plusieurs années impactant directement le nombre de classes de nos écoles.

La Commission Scolaire s'est réunie 5 fois sur ce sujet pendant l'année écoulée. Une conférence des maires élargie s'est tenue le 24 juin 2024 regroupant les membres de la Commission Scolaire, les délégués communautaires et bien évidemment les maires. 142 élus de l'intercommunalité ont participé à cette conférence. Au mois d'octobre, trois réunions ont été organisées en direction des représentants des parents d'élèves pour présenter les réflexions et les propositions de la commission scolaire.

Il a été fait le constat d'une baisse des effectifs très importante depuis 2017. Ainsi le nombre d'enfants scolarisés en primaire est passé de 3600 à seulement 3000 en 2024. Dix-huit classes ont été perdues sur cette même période. La diminution du nombre d'enfants scolarisés s'accélère même sur les deux prochaines années. Entre 2017 et 2026, la baisse prévue s'élève à 26 %.

Le Conseil Communautaire du 18 décembre a validé les grands principes de la future carte scolaire. Ainsi la notion de RPI dispersé est supprimée pour privilégier une logique de bassin de vie. Le niveau unique constituant le modèle idéal, il conviendra de ne pas dépasser le double niveau. Tout site à une classe fera l'objet d'une fermeture à compter de la rentrée 2025. De manière spécifique, le RPI de Saussey-Courcy ne sera dissout qu'à l'été 2026, les deux écoles de ces communes fermeront à cette date. La fermeture des sites à deux classes sera étudiée par la commission scolaire sur la base d'un calendrier qu'il conviendra de définir. La décision finale appartiendra au conseil communautaire. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera prioritairement fléché sur les sites permettant d'accueillir présentement ou à terme un minimum de 5 classes. Sur les sites inférieurs à 5 classes il conviendra de juger de la pertinence des travaux à engager (hors maintenance).

Compte tenu de ces principes, pour des raisons économiques et de sécurité, les classes uniques sur les sites de Saint Malo de la Lande, de Bricqueville-la-Blouette et de Camprond fermeront à la rentrée de septembre 2025.

Le RPI Saussey-Courcy est le parfait exemple des problèmes auquel la CMB est confrontée. Créé il y a plus de trente ans, il a fonctionné avec 2 classes maternelles à Saussey et 2 classes élémentaires à Courcy. La limite pour éviter la fermeture est fixée à 75 élèves pour une école de 4 classes. Les effectifs prévus pour la rentrée 2024 étaient de 63. L'éducation Nationale a retiré un poste d'enseignant. Il reste donc 1 seule classe maternelle à Saussey et 2 classes élémentaires à Courcy, cela entraîne des classes à triple niveaux.

Le RPI Gratot - La Vendelée – Servigny – Brainville dit RPI concentré (l'ensemble des élèves des communes concernées est scolarisé dans l'école de l'une des communes) n'est pas à ce jour menacé.

### ***Cantine et surveillance du midi***

Cette année 2024 n'a pas fait l'objet de changement de personnel, mais il n'en sera pas de même pour 2025 car deux agents partiront en retraite. Une réorganisation est donc à prévoir pour la rentrée prochaine.

### ***Garderie périscolaire***

Compte tenu de la bonne fréquentation de la garderie, la communauté de communes a décidé de la déclarer au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDEJS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle pourra ainsi obtenir des subventions pour son fonctionnement et une troisième personne sera recrutée pour faire des activités d'animation. Brigitte MARIE DIT DALET a reçu une formation spécifique afin que cette garderie puisse obtenir le label.

Cela permettra aussi aux parents de déclarer les frais de cantine lors de leur déclaration d'impôts afin d'obtenir un crédit d'impôts.

La communauté de communes a aussi décidé de modifier l'accès à la garderie. Les parents devront attendre sous les préaux. Une sonnette sera à leur disposition pour un accueil individualisé. Cela évitera que les parents restent longtemps dans les locaux.

### ***Informations diverses***

**La boîte à livres** positionnée à côté de la mairie n'a pas résisté à la tempête Ciarán de novembre 2023. Devant le succès qu'elle rencontrait, le conseil municipal envisage l'achat d'un petit cabanon en bois susceptible d'accueillir les livres et les revues dans de bonnes conditions de préservation, mais aussi de classement.

Trois arrêts du **dispositif Rezo Pouce**, un réseau organisé d'auto-stop et de covoiturage (voir article détaillé dans la rubrique consacrée à CMB), sont envisagés sur Gratot : un à l'arrêt du bus scolaire du Homméel, un sur le parking du Lavoir et un sur le parking du Château. Les deux premiers sont dans le sens Saint-Malo de la Lande – Coutances. Le troisième est dans le sens Coutances - Saint-Malo de la Lande. Un quatrième point d'arrêt est à l'étude pour ce sens.

**Le restaurant le Tourne-Bride** a changé de propriétaire fin août. De fait, M. et Mme Poisson ont pu fêter la fin de leur activité ainsi que leur départ définitif de Gratot le 26 août dernier. Parvenus à vendre leur affaire, M. Poisson peut enfin faire valoir ses droits à la retraite, ce qui n'est pas encore

tout à fait le cas de Mme Poisson. Ils se sont installés à Gratot en 1988. La renommée du restaurant et de ses bons plats traditionnels n'était plus à faire. Une page se tourne. Une autre s'ouvre.

Pascal et Lydie Malerba et Patrick Damiano ont repris les commandes du Tourne-Bride après être tombés sous « le charme de la bâtisse et de son histoire culinaire » conscients de la réputation de l'établissement. Ils ont pérennisé la fourniture des repas de la cantine dès le premier jour de la rentrée. Tout s'est bien déroulé. Une première cheffe-cuisinière a été recrutée et a travaillé au Tournebride jusqu'aux vacances de la Toussaint. Dès la rentrée des classes, un nouveau chef est arrivé. Les élus l'ont rencontré pour voir avec lui comment être au plus près des goûts des enfants sans baisser en exigences sur le plan diététique. Tout se passe très bien actuellement. Les enfants sont ravis et c'est agréable de les voir se régaler. Le chef leur a concocté un repas amélioré pour fêter Noël le dernier lundi avant les vacances et les enfants ont vraiment apprécié. Le chef était présent dans la cantine ce jour-là. A la fin du repas, il a distribué à chaque enfant une clémentine et un sachet de friandises ; une merveilleuse surprise pour tous ces enfants qui ont quitté les lieux bien excités, mais contents de leur repas.



Gratot, le 26 août 2024 pour un clap de fin

Ouest-France du 1<sup>er</sup> juillet 1988

**Le cabinet paramédical** est ouvert au public depuis septembre 2024. Il est à l'initiative de Mme Le Roux installée auparavant à Tourville-sur-Sienne. Après une petite année de travaux, le cabinet a vu le jour et offre pour l'instant une prestation en pédicure et en podologie et une autre en orthophonie. Le bâtiment moderne dans sa conception est très agréable et s'intègre au mieux dans l'environnement de la place de la mairie. Mme Le Roux a gagné en confort de travail. Elle dispose d'un atelier attenant à son cabinet pour confectionner les orthèses plantaires qu'elle conçoit et assemble elle-même. Un troisième emplacement est disponible à la location. La commune de Gratot se réjouit de cette nouvelle offre de service pour les habitants.



Le conseil municipal a décidé d'**augmenter les quotités horaires des agents en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts**. Les nouveaux aménagements paysagers générés par le lotissement du Manoir ainsi que par celui des Marronniers font que cette décision s'impose. La période pendant laquelle les agents, Mrs Mouchel et Salmet, réalisent 24h hebdomadaires est étendue de 2 mois supplémentaires à savoir du 01/03 au 31/10. Ils travailleront désormais 8 mois à 24 h par semaine et 4 mois à 16 h par semaine. Leur temps de travail annualisé va passer de 20 h à 21 h 20 pour chacun des agents. Les agents après avoir été concertés ont accepté cette nouvelle organisation de leur temps de travail

**Voie douce Gratotaise** : Le schéma directeur cyclable élaboré par la communauté de communes Coutances Mer et Bocage (voir plan plus loin p. 14) dont notre voie douce fait partie, a été voté et approuvé au conseil communautaire du 18 décembre. La délibération portait notamment sur une proposition de maillage du territoire avec 98 itinéraires issus d'une véritable concertation avec les élus. Plus pragmatiquement, ce vote du schéma directeur, nous permet de toucher la subvention du conseil régional pour un montant non négligeable d'environ 30 000 €.

Le traditionnel **repas des cheveux blancs** a eu lieu comme chaque année le premier dimanche d'octobre, soit cette année le 6 octobre. 100 personnes ont participé à ce repas organisé par la commune. Des animations chantées et déguisées ont ponctué le repas et ont permis aux convives de passer un bon après-midi. Une nouveauté qui a été appréciée.



**Retour sur la célébration du 80 ème.** En 2024, la Normandie se devait de commémorer et de célébrer le 80 ème anniversaire du débarquement et de la Bataille de Normandie. La région a comme il se doit honoré la mémoire de ces évènements et de ces hommes et femmes venus du monde entier pour nous libérer. La commune de Gratot a participé à ces commémorations et célébrations.



**Décès de Marcel Clérot : un personnage de notre commune nous a quitté.**

**Gratot**

**Marcel Clérot était toujours prêt à donner un coup de main**

**Nécrologie**

Marcel Clérot laisse une grande famille et de nombreux amis. Le président de l'Union locale des anciens combattants (UNC) est décédé vendredi, à l'âge de 87 ans. Il a assuré cette fonction pendant quinze ans.

« **Je l'ai toujours connu**, exprime, ému, le maire de Gratot, Rémi Bellail. **Nous sommes très tristes.** » L'édile a grandi en voyant les machines de Marcel Clérot, qui avait lancé son entreprise de travaux agricoles en 1965. « **C'était mon meilleur ami, je suis très peiné** », partage Jean-Pierre Perrodin, maire de Saint-Malo-de-la-Lande, avec qui il coprésidait la section intercommunale de l'UNC.

Marcel Clérot était passionné de



*Marcel Clérot.* PHOTO : FAMILLE CLÉROT

cyclisme et participait, chaque année, à l'organisation du Grand prix cycliste de printemps de Gratot, au sein du comité des fêtes. La cérémonie religieuse est célébrée ce mardi, à 10 h 30, à l'église de Gratot.

**La deuxième biennale d'arts et de photographie de Coutances Tourisme, Les Zendurances** a proposé cet été trente expositions à travers le territoire de Coutances Mer et bocage. Trois expositions ont eu lieu en extérieur à Gratot. La thématique de cette année était le mouvement. Trois autres expositions émanant de l'atelier photos des Unelles, des ateliers de Laura Szabo et d'Hélène Chevalier ont eu lieu dans la salle de convivialité. Jean-Louis Sion, vice-président de l'office de tourisme, a pris en main la visite de ces expositions et a permis aux promeneurs de découvrir les différentes œuvres exposées.

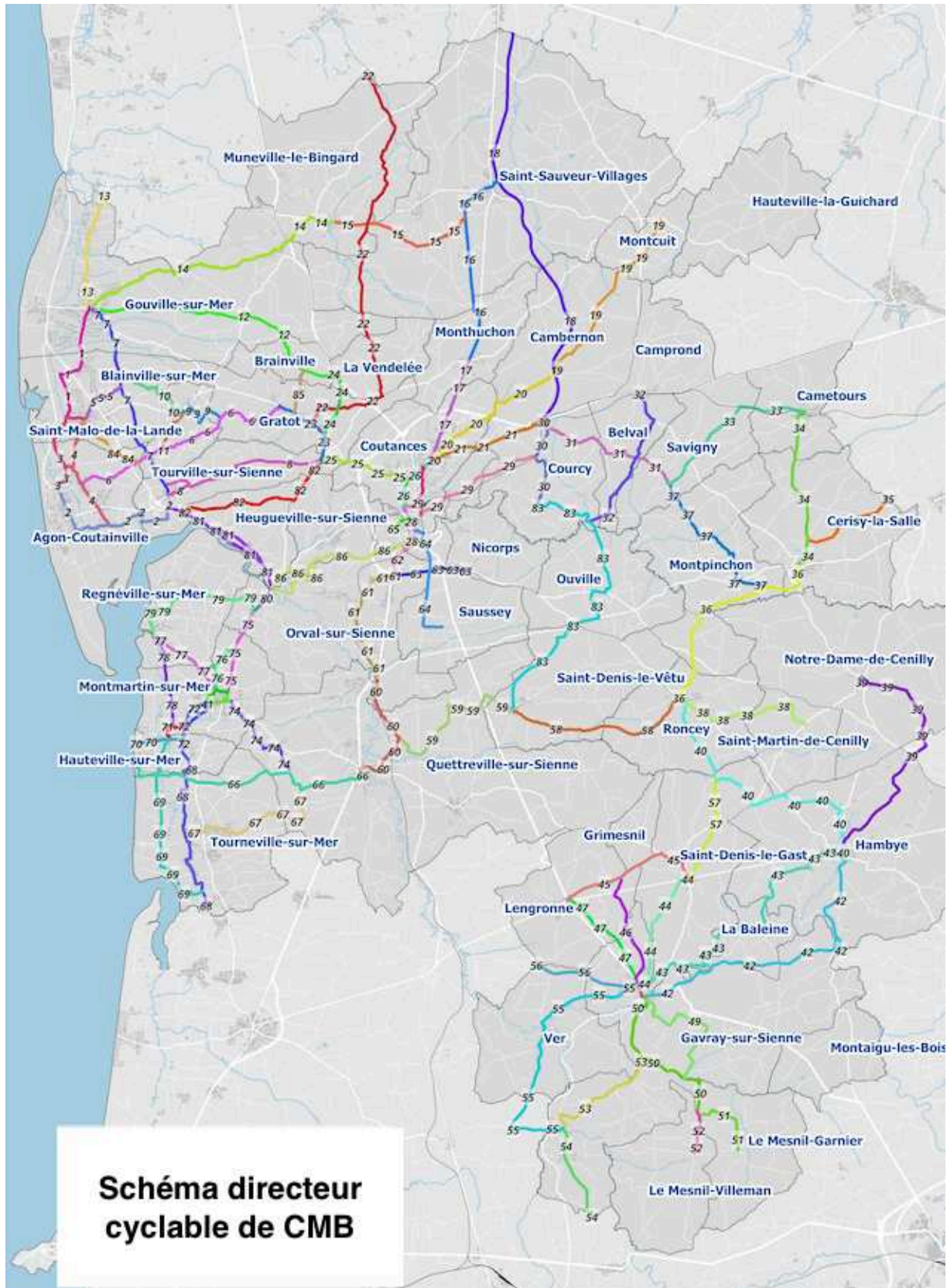


**Broyage de branchage.** Le conseil municipal réfléchit depuis quelques temps à une solution collective de broyage des déchets de taille d'arbres. Le copeau de bois obtenu peut-être utilisé dans les massifs comme couvre-sol. La solution n'est pas simple d'un point de vue responsabilités. Si vous

êtes intéressés n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie. Une réunion pourra être organisée afin de réfléchir aux différentes possibilités qui pourraient être envisagées.

Dans le cadre de sa compétence **Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**, la communauté de commune CMB réalise depuis plusieurs années des travaux. A l'automne une équipe a commencé à travailler sur Gratot. Il s'agit principalement d'établir des clôtures le long des cours d'eau, d'installer des abreuvoirs et de remplacer les busages qui entravent le bon écoulement de l'eau. Dans certains secteurs des talus peuvent être créés. Pour ses travaux CMB est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.







## INFORMATIONS MAIRIE

### **Horaires d'ouverture du secrétariat**

Tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (fermée au public chaque après-midi)

Tél. 02 33 19 41 20

E-mail : [mairie.gratot@orange.fr](mailto:mairie.gratot@orange.fr)

Site de la commune : <http://www.gratot.fr/>

### **Les permanences**

Elles ont lieu les lundis et mercredis de 10 h 30 à 12 h 00 avec le maire et les adjoints.

M. Rémi BELLAIL, Maire, reçoit sur rendez-vous à la demande des habitants.

### **Informations administratives**

#### **- RECENSEMENT MILITAIRE :**



**Ce que dit la Loi :** Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). (Précisons qu'il est tout de même possible de se faire recenser par une régularisation après le délai du 3<sup>ème</sup> mois).

**Pourquoi un délai de 3 mois ?** L'attestation de recensement délivrée en mairie puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat, etc...).

Pour plus de renseignements, contactez directement le Centre de Service National de Caen au 02.31.38.47.50 (du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ou le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30) ou par courriel à [csn-caen.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-caen.sec.fct@intradef.gouv.fr)

#### **- AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS :**

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage sans la présence de l'un de ses parents doit présenter, en plus d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité, une autorisation de sortie du territoire.

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

L'imprimé papier est également à votre disposition en mairie.

#### **- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE / PASSEPORT :**

Depuis 2014, la carte nationale d'identité sécurisée délivrée à des personnes majeures est valable 15 ans (ancien modèle plastifiée bleue) ou 10 ans (nouveau format « carte bancaire »).

Pour celles délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la prolongation de leur durée de validité est automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés.



**Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.**

Pour les personnes se déplaçant à l'étranger, consulter le site de conseil aux voyageurs du ministère des affaires étrangères.

Les demandes de renouvellement ou de première carte d'identité sont à faire auprès de l'une des **mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR)** : AGNEAUX - AVRANCHES- CARENTAN - **COUTANCES** - GAVRAY – GRANVILLE - LA HAYE DU PUIITS - MONTMARTIN SUR MER - SAINT-LO - VILLEDIEU LES POELES.

La démarche est la même pour les passeports.

Voici les différentes étapes :

- 1) Pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> (possibilité pour l'utilisateur d'être accompagné par la mairie de Gratot pour la créer) ;
- 2) Prendre rendez-vous auprès de la mairie équipée d'un DR pour le dépôt de la demande au moyen de la pré-demande ou de l'imprimé CERFA renseigné sur place accompagné des pièces justificatives + Prise d'empreintes par capteur ;
- 3) Remise d'un récépissé de dépôt de la demande ;
- 4) Remise du titre à l'utilisateur par la mairie équipée d'un DR.

Pour toutes démarches administratives, **France Services** vous accueille à la Sous-Préfecture de Coutances (Square Lebrun 50200 COUTANCES) : 07.86.04.81.66 / [coutances@france-services.gouv.fr](mailto:coutances@france-services.gouv.fr)

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30  
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h  
Jeudi de 9h à 16h

Les agents du **bus France Services** vous accueillent également un mercredi par mois sur le parking de la mairie : **5 février - 12 mars – 16 avril – 21 mai - 25 juin - 30 juillet 2025.**

FRANCE SERVICES

**Proche de vous  
au quotidien**

Pour demander une allocation (RSA, prime d'activité, allocation logement...), immatriculer un véhicule, préparer sa retraite... et toutes vos démarches administratives.



#### - DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE :

En cas de perte de votre permis de conduire, faites la déclaration en même temps que la demande de nouveau permis sur le site ANTS <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> avec les pièces suivantes : justificatif d'identité, justificatif de domicile de – de 6 mois, timbre fiscal de 25€ (pour permis de catégorie Cou D, prévoir certificat médical, CERFA n°14880).

Suivez les différentes étapes en temps réel de la fabrication sur ce même site.

Vous pouvez être alerté de la disponibilité de votre permis par mail ou par sms.

En cas de vol, adressez-vous au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie qui vous remettra un récépissé de votre déclaration permettant de remplacer le permis pendant 2 mois.

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

#### - BRULAGE DES DECHETS VERTS :

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts. Le brûlage peut en effet être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé. Il peut également être la cause de la propagation d'incendies.

#### - DIVAGATION DES ANIMAUX :

En raison de la multiplication des conflits de voisinage liés à la divagation des animaux, il est demandé à chaque propriétaire de prendre les dispositions nécessaires.

En ce qui concerne les chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, le détenteur du chien doit posséder un permis de détention, se renseigner en mairie.

#### - NUISANCES SONORES :

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- Les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

#### - LACHERS DE BALLONS ET LANTERNES VOLANTES :

Compte tenu de l'augmentation significative de ces lâchers, **il est obligatoire de déclarer préalablement à la préfecture tout projet de cet ordre. La circulation aérienne peut être affectée par les ballons et lanternes volantes.**

**Des mesures de sécurité** très strictes doivent être prises lors des opérations de gonflage des ballons :

- Les ballons devront obligatoirement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé d'un gaz inerte (azote, hélium pur ou en mélange), à l'exclusion de tout autre gaz combustible
- Les bouteilles contenant le mélange gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la

mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruche » et entreposées hors d'atteinte des enfants.

- Les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50dm<sup>3</sup>, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans emport de pièce métallique.
- Seul un lâcher de 50 ballons maximum, non reliés entre eux, toutes les cinq minutes sera autorisé (ou 100 ballons toutes les cinq minutes pour un lâcher supérieur à 500 ballons)
- La réglementation relative à la publicité devra être respectée.

#### - DRONES DE LOISIR :

##### **9 règles à respecter**

La pratique du drone de loisir connaît une très forte progression. Si la pratique ludique du drone ne pose en elle-même aucune difficulté, il convient de respecter la réglementation qui s'impose à tous les amateurs d'aéronefs télépilotés afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le droit à l'image et le respect de la vie privée d'autrui.

- 1) Ne pas survoler les personnes ;
- 2) Respecter les hauteurs maximales de vol pour ne pas heurter d'autres aéronefs (150 m la plupart du temps) ;
- 3) Ne jamais perdre son drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit ;
- 4) Ne pas utiliser son drone au-dessus de l'espace public en agglomération ;
- 5) Ne pas utiliser son drone à proximité des aérodromes ;
- 6) Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés ;
- 7) Respecter la vie privée d'autrui lors de prises de vue ;
- 8) Ne pas diffuser de prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale ;
- 9) Vérifier son assurance pour la pratique de cette activité.

Les règles ne sont pas les mêmes selon que le drone ait été acquis avant ou après 2021 et en fonction de son poids. Pour plus de renseignements, merci de consulter le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630#>.

## INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE

### *Tri sélectif et ordures ménagères*

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, la CMB a observé une diminution importante du volume des ordures ménagères. Leur ramassage se fait désormais tous les 15 jours uniquement.

En alternance une semaine sur deux avec les ordures ménagères (sacs translucides gris), les déchets triés (papiers et emballages) sont collectés en porte à porte dans des sacs translucides jaunes mis à disposition à la mairie. Comme pour les ordures ménagères, les sacs jaunes doivent être déposés la veille du jour de collecte à partir de 19 h. (voir calendrier ci-dessous)

Les différents ramassages sont effectués chaque lundi\*. Pour rappel, il est obligatoire de déposer les ordures ménagères dans les sacs translucides gris ou jaunes de 30 litres mis gratuitement à votre disposition en mairie à raison d'un rouleau de 50 sacs par foyer et par trimestre.

Pas de changement pour le verre : la collecte reste en apport volontaire aux containers. Il est encore possible de déposer les déchets triés dans les PAV de la commune. Ces containers sont à disposition des habitants **au Hommèel (auprès de l'Église route du Moulin de Vesque), sur le parking de l'école et à côté de l'entrée de la déchetterie**. Ces endroits doivent rester propres, aucun dépôt ne doit être effectué à côté de ces containers.

En ce qui concerne l'endroit où vous déposez vos sacs poubelles, nous vous demandons de mettre les sacs dans une **poubelle avec un couvercle** afin d'éviter que les animaux éventrent les sacs et qu'ensuite les déchets se dispersent autour du dépôt.

\* Pour la rue d'Argouges (RD 244), le ramassage a lieu dans la nuit du dimanche au lundi (entre 3 et 4h du matin).

Un petit rappel pour les nouvelles consignes de tri :



A compter du 1er janvier 2024, **les biodéchets** (épluchures de fruits et légumes, déchets alimentaires, etc.) ne devraient plus être déposés dans les sacs gris des ordures ménagères. La CMB souhaite en effet donner la priorité au compostage individuel.

Cette décision a été prise pour respecter les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui sont :

- Diminution du gaspillage alimentaire (réduction de 75 % entre 2015 et 2027) ;
- Diminution des déchets verts (réduction de 30 % entre 2015 et 2027).

Pour autant, lors de la conférence des maires, il a été précisé qu'il serait toujours possible pour un certain temps de mettre les biodéchets dans les sacs gris. Légalement, les communautés doivent effectivement proposer une alternative à partir du 1er janvier, mais elles ne sont pas toutes prêtes. Pour cela, la communauté de commune a choisi de proposer des composteurs à la vente. Deux campagnes ont déjà été réalisées, une autre est prévue cette année.

Ci-joint un calendrier précisant les dates de collecte pour l'année 2025, également disponible en mairie.

**COLLECTE DES DÉCHETS 2025 TOURNÉES DU LUNDI**

**A compter du 1er janvier 2025, les équipes de Coutances mer et bocage ne travailleront plus les jours fériés. Les collectes seront reportées au samedi suivant.**

Les poubelles doivent être sorties la veille du jour de collecte à partir de 19 h

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des emballages et papiers

**PAS DE CHICHI, TOUS AU TRI!**  
# BIEN VIDÉS # NON LAVÉS # EN VRAC

plus d'informations sur [coutancesmeretbocage.fr](http://coutancesmeretbocage.fr)

Month	Grey (Organic)	Yellow (Packaging)
JANVIER	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26
FÉVRIER	3, 10, 17, 24	7, 14, 21, 28
MARS	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28
AVRIL	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26
MAI	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31
JUIN	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
JUILLET	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26
AOÛT	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29, 31
SEPTEMBRE	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26
OCTOBRE	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24, 31
NOVEMBRE	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29, 30
DÉCEMBRE	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26

**Important :** Il est à noter dans ce calendrier qu'à compter du 1er janvier 2025, les équipes de Coutances Mer et Bocage ne travailleront plus les jours fériés. Les collectes seront reportées au samedi suivant.

**Horaires d'ouverture de la déchetterie :**

	Horaire d'été Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Horaire d'hiver Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars
Lundi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h

<b>Mardi</b>	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
<b>Mercredi</b>	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
<b>Jeudi</b>	<i>Fermée toute la journée</i>	
<b>Vendredi</b>	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
<b>Samedi</b>	10h à 19 h en journée continue	10h à 12h et 14h à 17h

Il n'est plus nécessaire de disposer d'une carte pour accéder à la déchetterie.

**Attention :** L'accès au site est interdit 15 minutes avant l'heure de fermeture théorique (le midi et le soir) et il est obligatoire de séparer les branchages et les tontes.

Pour rappel la déchetterie qui se trouve à Gratot est un service géré par la communauté de communes « Coutances, mer et bocage » et non par la commune de Gratot. Pour tout renseignement voici le numéro du gardien : 02 33 45 55 83.

### ***Regroupement pédagogique intercommunal Gratot - La Vendelée – Servigny - Brainville***

#### **- Les horaires :**

<b>Horaires de l'école</b>	<b>Horaire de la garderie</b>
Lundi / Mardi / jeudi / vendredi 9 h - 12 h      13 h 30 – 16 h 30	Matin : 7 h 30 – 8 h 5 0 Soir : 16 h 30 – 19 h

#### **- Règlement et tarifs cantine :**

Depuis la rentrée de septembre 2021, l'inscription à la cantine peut être annuelle lorsque les enfants mangent tous les jours ou les mêmes jours de la semaine tout au long de l'année scolaire. En cas de besoin, le retour à l'inscription mensuelle est réalisable en cours d'année.

Il est toujours possible dans une certaine mesure de réguler les inscriptions pour ajouter des repas dans un délai de 48 h. Par contre, il n'est pas possible de supprimer un ou des repas sauf en cas de maladie. Dans ce cas-là, il faut prévenir, au plus tard la veille, M. Lesaulnier, secrétaire de mairie, par téléphone au 02 33 19 41 20 ou par mail à l'adresse suivante : [mairie.gratot@orange.fr](mailto:mairie.gratot@orange.fr)

Trois modes de paiement sont proposés :

- Par prélèvement automatique (solution la plus simple et qui permet d'éviter les oublis) ; le mandat de prélèvement pour le mettre en place est à demander en mairie ;
- Par virement automatique à effectuer pour chaque facture et en veillant à bien indiquer dans les références, le nom de l'émetteur du virement et l'objet du versement ;
- Par chèque à l'ordre de « REGIE CANTINE GRATOT » ou en espèces à remettre en mairie de Gratot ou à adresser par courrier à l'adresse de la mairie.

Quel que soit le moyen de paiement choisi, une facture est envoyée dès que le mois est terminé, soit par mail, soit par remise en mains propres aux enfants. **Merci de respecter les dates limites de paiement indiquées.**

Le prix de revient d'un repas toute charge comprise était en 2022 de 8.94 €. Il était de 9,03 € en 2023. Il augmente donc régulièrement.

Le prix de 5.20 € par repas commandé est réglé au Tourne-Bride depuis la dernière rentrée scolaire en septembre 2023. Étant donné les augmentations régulières du coût d'une majorité des matières premières et suite à une demande de Mme Poisson la commission cantine réunie le 02-07-24 a décidé d'augmenter de 0.10 € le prix du repas et de répartir cette augmentation à part égale, 0.05 € pour les communes et 0.05 € pour les familles.

Pour information, le reste à charge pour les communes de résidence est de 4,82 € par repas. Ce montant est calculé après déduction des participations des parents d'élèves.

**A la rentrée de septembre 2024**, le prix du repas est fixé comme suit :

- 4.25 € par repas pour les enfants qui prennent au moins 3 repas par semaine ;
- 4.90 € par repas pour les enfants qui prennent seulement 2 repas dans la semaine ;
- 5.60 € pour un repas exceptionnel et pour les professeurs des écoles ;
- 4.10 € par repas pour le 3<sup>e</sup> enfant d'une fratrie.

Il est rappelé que la cantine est un service. **Les enfants doivent donc être disciplinés et respecter les règles de la vie en collectivité.** En cas d'indiscipline manifeste, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Suite à des comportements inappropriés de la part de certains élèves (jeux divers avec la nourriture, comportements plus qu'agités, cris, etc.), il a été décidé en novembre dernier en accord avec les personnels de cantine d'instaurer un système d'avertissements pouvant au bout de trois faits graves aboutir à une exclusion temporaire. La mise en place d'un tel système est regrettable et les agents espèrent ne pas avoir besoin d'y recourir. Bien que les comportements décrits ne soient le fait que de quelques élèves, ce courrier a été adressé à tous les parents dans l'optique de montrer que la municipalité était consciente du problème et qu'il était bien pris en charge.

Nous comptons sur les parents pour rappeler aux enfants le respect de ces règles.

**Les enfants ne prenant pas leur repas à la cantine** doivent être repris impérativement par leurs parents à **12 h 00.**

En cas de problème relatif à la cantine, n'hésitez pas à contacter : Nadine VOISIN (07 63 41 01 26), Florian OUITRE (06 07 27 83 50) ou Guy GIARD (06 86 28 46 55).

**- Point sur les effectifs de l'année scolaire 2024/2025 :**

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
2	7	18	7	15	19	9	11	14	<b>102</b>



L'effectif prévu pour la rentrée 2025 (établi sur la base des remontées de la mairie) est de 99 élèves et confirmé par un courrier de la DSDEN.

**- Répartition des élèves par classe au 14 novembre 2024 :**

TPS/PS/MS	Enseignantes : Lucie POMMIER et, le jeudi, Estelle WALLAERT ATSEM : Brigitte MARIE DIT DALET	2 TPS + 7 PS + 8 MS = 17
MS/GS	Enseignant : Jérémy VILLAIN ATSEM : Carole KORTGEN	10 MS + 7 GS = 17
CP/CE1	Enseignante : Armelle VILLAIN	15 CP + 6 CE1 = 21
CE1/CE2	Enseignante : Isabelle MENARD et, le vendredi, Estelle WALLAERT	13 CE1 + 9 CE2 = 22
CM1/CM2	Enseignante : Julie ASCHIERI et, le mardi, Estelle WALLAERT	11 CM1 + 14 CM2 = 25

**- Garderie et transport scolaire :**

La garderie est gérée par Coutances Mer et Bocage. La commune de Gratot n'est pas responsable de ce service.

Les horaires suivants sont décomptés en heures de garderie : 7h30 – 9h / 16h30 – 19h

Le transport scolaire effectue le trajet suivant : La Vendelée – Servigny – Brainville – Gratot

## GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO : A LA FEE

Après l'évocation dans le dernier bulletin municipal de « Gratot pendant la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale », je vous propose de remonter dans le temps, très loin dans le temps, au temps des Seigneurs et des Fées. En hiver, au coin du feu, c'est le moment de conter les histoires qui se transmettent de bouche à oreille et qui finissent par devenir des légendes.

Depuis des siècles, dans la famille d'Argouges on se lègue l'aventure d'un aïeul tombé amoureux d'une fée. Pour les nouveaux Gratotais et pour ceux qui ne la connaîtraient pas encore, voici ma version, parmi tant d'autres, de la légende de la Fée Andaine.

*La nuit tombe, les paysans ont déjà regagné leurs chaumières, les dernières lueurs du jour voient les animaux de la forêt reprendre possession de leur domaine.*

*Raoul, le chevalier d'Argouges, seul, traverse la forêt pour rejoindre son château. Il est épuisé par sa journée de chasse, il s'est attardé à pister une biche qui semblait le défier et pourtant qui s'est jouée de lui. Maintenant, résigné, Il somnole sur Vaillant, son fier destrier. Celui-ci, assoiffé par cette course effrénée, profite du relâchement de son cavalier pour se rapprocher subrepticement de la « Fontaine du Désert » afin de s'y abreuver. Soudain, alerté par une présence, il fait un écart qui réveille Raoul. Une jeune et belle damoiselle nue s'ébat dans l'eau claire où se reflètent les premiers rayons de la lune. Le chevalier, d'abord pétrifié d'admiration devant tant de beauté, se ressaisit. Il approche lentement, se présente, lui déclare sa flamme et propose à la Belle de bien vouloir le suivre en son château. Elle lui répond qu'elle se nomme Andaine, que son offre lui agréé mais qu'elle souhaite mettre à l'épreuve la sincérité de ses sentiments en lui donnant rendez-vous dans un an, jour pour jour, à la pleine lune. Et dans l'instant, Andaine disparaît dans les vapeurs d'eau qui s'élèvent vers la frondaison des chênes et des châtaigniers. Raoul est abasourdi par cette apparition. Qui est donc cette Andaine qui l'a si vite envouté de ses yeux ensorcelants qui ne sont pas sans lui rappeler ceux de la biche qu'il a poursuivie toute la journée ?*

*Chaque jour et chaque nuit, il cherche partout à la retrouver, à la rencontrer, mais en vain. Il en perd le sommeil et le goût de la vie.*

*Enfin le soir du rendez-vous est arrivé. Raoul, raisonnable et plein d'espoir, attend les premiers rayons de la pleine lune et se rend à la fontaine qu'il a pourtant visité chaque jour depuis un an. Assise sur une grosse pierre, Andaine est là, encore plus belle que dans son souvenir, le visage fin et régulier enveloppé dans ses longs cheveux soyeux. Raoul est sans voix, mais comme dans un rêve, il entend la Belle lui déclarer sereinement :*

*« Je suis à toi, fidèle ami, je te revois, je te donne ma main, tu es l'époux que je choisis, mais je veux, retiens bien mon désir dans ta mémoire, que, la **Mort**, ce mot odieux ne sorte jamais de ta bouche où je disparaîtrais à l'instant même. »*

*Au comble du bonheur, le chevalier emmène sa promise en son château. Des noces somptueuses eurent lieu en l'église et au château de Gratot. Sept années passèrent dans l'amour, le bonheur et la joie de deux naissances.*



*Un jour d'été, Raoul et Andaine, les époux d'Argouges, invitent leurs amis à l'occasion d'un tournoi comme il s'en déroule souvent à cette époque de Chevalerie ; des jeux qui permettent aux cavaliers émérites de se mesurer amicalement. C'est une grande fête à Gratot, tous les amis sont là. Les seigneurs de Pirou, de Blainville, de Granville et de Saint-Sauveur, même les cousins de Bayeux, de*

*Rânes et de Ronthon sont venus. Pourtant le sire de Gratot semble bien agité. Il est vrai que, dans sa chambre de la tour octogonale, sa Dame, en ce jour de fête, prend grand soin et bien du temps pour sa toilette. Les derniers invités sont arrivés et la maîtresse des lieux se fait toujours attendre. N'y tenant plus, Raoul, très en colère, apostrophe son épouse : » Dame, vous êtes lente en vos besognes, vous seriez bonne à aller quérir la mort ! ».*

*« **LA MORT** !!! Le mot fatal à peine prononcé, la Fée Andaine pousse un cri déchirant et disparaît par la fenêtre, laissant sur le rebord l'empreinte de son pied charmant. Cette empreinte a aujourd'hui disparu, la pierre usée par les lèvres et les larmes de Raoul, rongé par la douleur et le remord.*

Triste histoire !

On dit qu'aujourd'hui encore, par les nuits de pleine lune, on entend le fantôme de la Fée hurler : A la mort, A la mort ! Moi qui ai vécu toute ma vie devant le château, je peux vous le dire : C'est faux, on n'entend rien ! En revanche, tout le reste est vrai, bien sûr !!

Depuis ce jour, la tour octogonale porte le nom de « tour à la Fée » et les blasons de la famille d'Argouges représentent une belle femme aux longs cheveux et à la poitrine dénudée tenant dans ses mains un peigne et un miroir.

La devise des d'Argouges devint : « A la Fée ». Plus tard, quand les seigneurs d'Argouges ont participé aux croisades en Terre Sainte, leur cri de ralliement semble s'être transformé en : « A la



Foi ». Ça se prononçait presque pareil en vieux français (Foi – Foué – Fée). Ça faisait tout de même plus sérieux de se réclamer de la Foi en Dieu que de l'amour pour une fée ! Je me demande quelle morale tirer de cette légende ?

Chacun sait déjà que la colère est mauvaise conseillère mais on peut aller plus loin en citant ce proverbe arabe : « L'arbre du silence porte les fruits de la paix ».

En clair, je conseille aux messieurs, quand leurs dames chéries sont un peu longues à se pomponner, de ne rien dire s'ils veulent avoir la paix.

Éric TIPHAIGNE

### **La stratégie mobilité de CMB**

Compétence communautaire depuis 2021, la mobilité constitue un enjeu majeur pour Coutances mer et bocage. L'objectif de la collectivité est de développer de nouvelles solutions de mobilités dites actives, solidaires ou encore partagées, et ce sur l'ensemble du territoire.

Les grands axes de la stratégie de mobilité sont :

- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Proposer une mobilité plus inclusive ;
- Aller vers la démobilité et la proximité ;
- Développer une politique de mobilité rurale animée.

Le service mobilité porte plusieurs actions qui sont inscrites dans cette stratégie.

Il est notamment à la manœuvre du **schéma directeur cyclable**. Celui-ci propose le jalonnement du maillage des 360 kms de routes repérées qui constitueront les tronçons à privilégier pour le vélo (le RCID<sup>1</sup> - CD50) dont 288 kms de routes partagées, la communication et la diffusion et le développement de services connexes tels que :

- Le déploiement de stationnements vélos (notamment aux abords de pôles communautaires et pôle multimodaux) ;
- Le soutien au développement de la vélo-école et des ateliers d'auto-réparation vélo
- Le retour de l'aide à l'acquisition de vélo, élargie à la location (à développer)
- Le soutien aux événements mai à vélo
- Le soutien aux écoles qui mettent en place le Savoir Rouler à Vélo
- Le soutien à l'ingénierie aux communes avec un chargé de mission recruté pour la mise en place du jalonnement (1er mission) et le soutien au montage des dossiers de recherche financière pour les projets infrastructures.

Le service mobilité gère aussi le transport en commun avec **le Cosibus** accessible avec un ticket acheté auprès des conducteurs, mais aussi disponible sur l'abonnement Atoumod (carte ou via l'application).

Le service le plus emblématique développé en 2024 est la **plateforme C'MoB**, service de renseignement, conseil et accompagnement mobilité. Suivre une formation, se rendre au travail, accéder aux services publics, rejoindre un cabinet médical ... La mobilité conditionne chaque instant de notre vie quotidienne. Mais pour les personnes qui ne sont pas véhiculées, se déplacer peut vite devenir un casse-tête, notamment lorsque l'offre en transports collectifs est réduite et ne dessert pas son secteur.

À la façon d'un guichet unique, la plateforme d'information et de conseil C'MoB donne plus de visibilité aux services d'aides à la mobilité présents sur le territoire (transport à la demande, garage social, vélo-école, micro-crédit, covoiturage, formations mobilité ...). Cette plateforme s'appuie sur toutes les solutions qui existent sur le territoire et en développe d'autres comme les formations au

---

<sup>1</sup> Réseau Cyclable d'Intérêt Départemental

savoir-pouvoir bouger, les animations auprès des habitants (toutes les communes peuvent en solliciter). Ce service public permet de renseigner tous les habitants du territoire sur les solutions matérielles et financières à la mobilité qui existent et d'accompagner les personnes les plus fragiles dans la levée des freins persistants (financiers, matériels, cognitifs etc.) en les orientant vers les formations et services adéquats.

Contact : 06 32 13 89 93 et [mobilite@communaute-coutances.fr](mailto:mobilite@communaute-coutances.fr))

Alice Parizot conseillère et animatrice de la plateforme est disponible par téléphone et sur rendez-vous. Elle est également présente lors des permanences délocalisées sur le territoire.

Nous avons également mis en place une action auprès des entreprises C'MoB & pro pour les accompagner dans leurs diagnostics mobilité pour proposer d'autres façons de se déplacer à leurs salariés.

## Un guichet itinérant pour renseigner sur la mobilité

C'Mob : c'est le nom de la plateforme de mobilité lancée par Coutances Mer et bocage, à destination des particuliers. Elle vise à informer sur les dispositifs leur permettant de se déplacer.

Un guichet itinérant, pour justement faciliter la mobilité. À partir de lundi 22 avril 2024, la plateforme C'Mob sillonnera sept communes de Coutances Mer et bocage : Coutances, Montmartin-sur-Mer, Saint-Sauveur-Villages, Quetreville-sur-Sienne, Agon-Coutainville, Cerisy-la-Salle et Gavray-sur-Sienne. Développé par la collectivité, le dispositif s'adresse aux particuliers et vise à faciliter leurs déplacements du quotidien. « Il existe des choses, mais le citoyen ne sait pas comment ça s'organise, ni ce à quoi il a droit. Le travail a consisté à recenser ce qui est déjà là, et à se demander comment on peut faire pour informer les gens », explique Catherine de la Hougue, vice-présidente de la collectivité, en charge des mobilités.

Un premier accueil se fait par téléphone, et permet de délivrer les premiers renseignements. « Si on voit qu'il y a des problèmes plus profonds, il y a une prise de rendez-vous », explique Alice Parizot, l'animatrice de C'Mob. Les particuliers sont alors reçus au sein de ce guichet itinérant, lorsque ce dernier est à proximité de leur lieu d'habitation : un concept similaire à celui du bus France Services. « On reprend le principe du aller vers. C'est-à-dire, permettre aux gens qui habitent, par exemple, à Gavray ou à Saint-Sauveur-Villages d'avoir les mêmes renseignements, sans avoir besoin de se déplacer jusqu'à Coutances », développe Catherine de la Hougue.

### Emploi, vie sociale, accès aux soins

Pour la collectivité, l'objectif est de lever les freins à la mobilité, par exemple pour les trajets domicile-travail. Pour les entreprises, C'Mob se décline sous le nom de C'Mob & Pro, afin de les accompagner sur les déplacements de leurs salariés. Mais dans le cadre du guichet proposé aux particuliers, il peut également s'agir de maintenir une vie sociale, un accès aux soins ou aux loisirs. « On est dans une zone rurale, où la moitié des communes ont moins de 500 habitants. C'est évident qu'on ne peut pas faire du transport en commun partout, mais il faut qu'on puisse proposer des solutions de mobilité.

Le guichet permet de faire le point et de voir ce qu'on peut mettre en place, proposer, de quoi les gens ont besoin », développe Catherine de la Hougue.

C'Mob peut proposer à la fois des solutions ponctuelles, comme un transport à la demande ou une location solidaire, mais aussi des leviers d'action sur le long terme, comme des aides pour l'achat ou les réparations d'un véhicule. Il s'appuie pour cela sur une trentaine de structures, telles qu'Accueil Emploi, le CCAS ou la Mission locale. Le service est ouvert à tous les administrés, sans conditions de ressource ni critères d'âge.

**Dispositif C'Mob, disponible à partir du 22 avril, du lundi au vendredi. Contact : 06 32 13 89 93 ou [a.parizot@communaute-coutances.fr](mailto:a.parizot@communaute-coutances.fr)**



Alice Parizot, animatrice de la plateforme, Catherine de la Hougue, vice-présidente de CMB en charge des mobilités, et Clémentine Chanoni, chargée de mission mobilité durable.

(Photo : Ouest-France)

La communauté de communes Coutances Mer et Bocage porte aussi le projet Rezo. Il s'agit d'un dispositif organisé d'auto-stop et de covoiturage qui permet d'offrir aux habitants un service de transport complémentaire aux réseaux de transports existants.

Le Rezo Pouce est géré par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobicoop qui met à disposition le dispositif à de nombreux territoires partout en France. Contrairement à d'autres

plateformes de covoiturage du quotidien (ex : Blablacar, Daily), Mobicoop ne prend aucune commission sur les trajets proposés. Dans la Manche, le Forum du Mortainais (dans la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie) expérimente déjà le Rezo Pouce sur 17 communes et a pour projet de l'étendre sur d'autres espaces du territoire communautaire.

Le projet de mise en place du Rezo Pouce répond à plusieurs enjeux environnementaux et sociaux : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en limitant l'autosolisme (recours à la voiture individuelle pour des trajets du quotidien et de proximité), mais aussi la lutte contre l'insécurité mobilité qui touche près de 13 millions de Français éprouvant des difficultés de déplacement.

Le dispositif possède un accompagnement numérique : l'application Mobicoop. A l'aide de cette application, il existe trois façons d'utiliser le dispositif Rezo Pouce :

- Faire du covoiturage programmé (publication des trajets et réservation de places dans les voitures). Notons que le conducteur a la possibilité de proposer son trajet gratuitement ou moyennant un certain prix.
- Faire du covoiturage dynamique (à l'aide du bouton « Partir maintenant » sur l'application) qui permet de rechercher en temps réel les trajets près de chez soi et de signaler sa position sur l'application grâce à la géolocalisation.
- Faire de l'auto-stop organisé (en ayant recours ou non à l'application) en se mettant à proximité d'un arrêt Rezo Pouce et en faisant signe aux conducteurs qui passent pour qu'ils s'arrêtent et nous embarquent vers notre destination.

Une fois faite l'inscription sur l'application (ou le site internet), les membres de la communauté Rezo Pouce reçoivent une carte de membre (et un macaron à mettre sur la voiture pour les conducteurs). La logique de l'auto-stop organisé est la suivante : avant de prendre en charge un ou une auto-stoppeuse, le conducteur lui montre sa carte de membre (et le macaron sur son véhicule doit être visible) et réciproquement.

Les arrêts Rezo Pouce doivent ainsi être envisagés comme des arrêts de bus mais pour faire de l'auto-stop. Leur emplacement doit tenir compte de la sécurité des auto-stoppeurs sur le bord de la chaussée, mais aussi celle des conducteurs qui doivent le plus souvent s'arrêter peu après le panneau, dans l'idéal en-dehors de la chaussée. Le panneau Rezo Pouce doit être perpendiculaire à la route, pour être visible par les automobilistes. Il peut être posé sur un mat fourni pour l'occasion, sur le mat d'un autre panneau (hors panneaux code de la route) comme les arrêts de bus, dans certains cas sur les lampadaires ou sur les abris de bus lorsque la configuration s'y prête



Les quatre grands critères pour implanter de manière pertinente un arrêt Rezo Pouce sont les suivants :

- L'accessibilité : l'arrêt doit être accessible à pied par les personnes susceptibles de l'utiliser pour faire de l'auto-stop ;
- La fréquentation : les routes bénéficiant d'un flux important doivent être privilégiées, dans la mesure du possible ;
- L'orientation : le panneau doit permettre de faire de l'auto-stop dans une direction vers laquelle un nombre important de personnes vont vouloir se diriger (ex : Coutances) ;
- La configuration : l'arrêt doit tenir compte de la sécurité de l'auto-stoppeur comme de celle du conducteur qui s'arrête sur le côté.

Le projet de mise en place du Rezo Pouce est communautaire, porté et financé essentiellement par Coutances mer et bocage. La communauté de communes passera par un marché public pour la fourniture et la pose des panneaux.

La date précise du lancement du dispositif Rezo Pouce (après pose des panneaux) n'est pas encore fixée, mais se situera sûrement au printemps ou à la fin de l'été 2025. Actuellement (en cette fin d'année 2024), le projet est dans sa phase de création du maillage des arrêts, en lien étroit avec les 48 communes du territoire de CMB. Au moment du lancement, un peu en amont et après sur le long terme, un travail de communication et d'animation sera réalisé par CMB pour faire connaître le dispositif Rezo Pouce aux habitants du territoire.

## Bientôt des réseaux d'auto-stop et de covoiturage

Les habitants du territoire de Coutances vont bénéficier d'un dispositif d'auto-stop sécurisé et d'une plateforme de covoiturage, qui devraient être mis en place avant l'été 2025.

Quelles alternatives pour se déplacer sans la voiture en Centre-Manche ? La communauté de communes Coutances Mer et bocage (CMB) veut faciliter la vie des habitants en zone rurale et les orienter vers les mobilités douces.

**Rezo pouce, de l'auto-stop encadré en 2025**

Le Coutançais devrait lancer son « Rezo pouce » au printemps 2025. Ce système d'auto-stop encadré, disponible sur l'application mobile M@picoop, complétera sur des conducteurs achetés au statut vérifié.

Les embarqueront les voyageurs sur un signe du pouce, de façon aporée ou en sa géolocalisant, comme pour attendre un VTC. Totale utilisation : le trajet peut être réservé en avance.

Une personne a été recrutée pour faire fonctionner le tout. L'investissement de la CMB, hors pose des panneaux dans le territoire, s'élève à près de 70 000 €. Les modalités d'inscription sont en cours de réflexion.

« Certains peuvent appréhender un premier trajet en stop ou en covoiturage », détaille Catherine de la Houque, vice-présidente à CMB, en charge de la culture, de la mobilité, de la proximité et des Maisons France services. Mais cela permet de offrir le choix de participer aux activités qu'on veut, quelle que soit la distance.

Le dispositif s'adresse aussi aux mineurs à partir de 16 ans, sur autorisation parentale. « En moins de dix minutes, un auto-stoppeur est pris », constate l'équipe, sur le modèle du réseau mis en place en 2023 dans le Sud-Manche.

Dans le Coutançais, il devrait compter 150 à 200 arrêts. Quant à Rezo

Le stand mobilité de la communauté de communes Coutances Mer et bocage était installé au forum des associations de Coutances, samedi 7 septembre.

Le choix de la plateforme numérique de covoiturage, elle arrivera très prochainement », annonce la CMB.

**Des stands d'information dans les communes**

La communauté de communes Coutances Mer et bocage (CMB) installe des stands aux couleurs de C'Mob, son service d'information de transports en commun ou durables mis en place en avril 2024, sur plusieurs marchés du territoire. Ils sont déployés

entre le mercredi 11 septembre et le samedi 28 septembre.

« Le but est de diriger les usagers qui ont des problèmes de mobilité vers les transports qui leur conviennent, précise l'équipe. Cela peut être via du transport à la demande ou la souscription à un microcrédit pour passer son permis de conduire. »

L'équipe mobilité sera présente au marché de Montmartin-sur-Mer, mercredi 11 septembre ; à Comte-la-Salle, samedi 14 septembre ; à Agon-Coutainville, mardi 17 septembre ; à Coutances, jeudi 19 septembre ; à Quétréville-sur-Sienne, dimanche 22 septembre, de 14 h à 18 h, dans le cadre de la Journée de l'environnement et à Gavray-sur-Sienne, samedi 28 septembre. Des permanences sont aussi tenues dans les communes.

Marie MOUSSIE.

Contact : [mobilite@communauté-coutances.fr](mailto:mobilite@communauté-coutances.fr)

### 2<sup>e</sup> ligne du Cosibus : sa fréquentation à l'étude

Une enquête de fréquentation de la ligne ouverte l'an dernier doit être lancée en juin 2025.

« La double rotation des Cosibus en centre-ville est plébiscitée et a permis de résoudre le problème de saturation à l'arrêt de Pont-de-Souilles », souligne Clémentine Charrier, responsable du service mobilités de la CMB, au sujet du passage d'une deuxième ligne à Coutances depuis 2023.

Elle dessert aussi les communes de Bricqueville-sur-Siouville ou Montauchon. « L'arrêt du centre de santé, dans la ZA Délassé, a également trouvé son public », poursuit-elle.

« On aimerait l'étendre encore plus, vers Nicorpe ou Gratot, et nous avons beaucoup de demandes concernant la côte », évoque Catherine de la Houque. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Les horaires ne seront pas modifiés non plus car « les usagers commencent à peine à s'y habituer ».

Mais avec six départs dans la journée depuis Bricqueville, impossible d'y revenir quand on veut. Cela aurait découragé « des personnes qui voulaient juste faire le marché à Coutances et rentrer chez elles ».

Une enquête de fréquentation de la ligne ouverte l'an dernier doit être lancée en juin 2025.

Marie MOUSSIE.

Mercredi 18 septembre, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, le Cosibus sera gratuit toute la journée. Un jeu-concours est organisé à bord du bus entre le 16 et le 22 septembre (par QR code ou formulaire à remettre au conducteur). Une trottinette électrique, deux smartphones et des abonnements Cosibus sont à gagner par tirage au sort. Les lots seront remis le mardi 1<sup>er</sup> octobre dans la salle des mariages de l'hôtel de ville, à 19 h.

**Gratuit**

## Exposition PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

**PLUi**  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
**COUTANCES**  
MER ET BOCAGE

IMAGINONS  
L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE DE  
DEMAIN !

**EXPOSITION**

**EXPOSITION TEMPORAIRE**  
5 FÉVRIER AU 5 AVRIL 2025  
5 LIEUX DU TERRITOIRE

- Centre d'animation Les Unelles Coutances
- Espace culturel d'Agon-Coutainville
- Médiathèque de Saint-Sauveur-Villages
- Mairie et bibliothèque de Roncey
- Mairie de Gavray-sur-Sienne

**EXPOSITION PERMANENTE**

Pôle communautaire  
Aménagement et  
Développement du  
Territoire

18 rue du Clos 50590  
Montmartin-sur-Mer

Exposition présentant l'avancement de la démarche du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

» Plus d'info

Rendez-vous sur : [www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr)

Coutances mer et bocage | Hôtel de ville - BP 723 | 50 207 COUTANCES Cedex | [contact@communauté-coutances.fr](mailto:contact@communauté-coutances.fr) | 02 33 78 55 55

## LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

### **Comité des Fêtes et Loisirs de Gratot**

Comme les années précédentes, nous avons eu un vif succès pour notre vide-greniers du 13 Juillet 2024 avec 90 exposants. La journée s'est poursuivie par un apéro-concert en soirée avec l'orchestre Flash-back. L'ambiance était festive, mais le 13 juillet, de nombreuses animations sont organisées et la fréquentation n'a pas été à la hauteur de ce que nous espérions.



Pour 2025, pas de vide-greniers, mais un « **barbecue géant avec animation** ».

**Ce sera le dimanche midi 6 juillet.** Retenez cette date, des cartes d'inscription vous seront proposées.

**La journée des bénévoles** a eu lieu le 12 octobre. Pour remercier toute l'équipe du comité des fêtes pour son investissement, notre présidente Jacqueline Marie a organisé une journée de rencontre avec au programme un tournoi de pétanque, des jeux de carte et un repas convivial.



Comme chaque année durant la semaine du Beaujolais nouveau, **une soirée Beaujolais** est organisée. Il s'agit d'une soirée privée, si vous êtes intéressés, adressez-vous à un des membres du comité des fêtes.





La préparation des assiettes de charcuterie



La préparation de la salle



L'ambiance est là !



Les gymnastes de Gratot sont en forme

Activité GYM : 25 adhérents. Les cours sont toujours assurés par l'association Siel bleu.

Activité YOGA : 14 adhérents.

**Les loisirs créatifs** ont repris début septembre un jeudi sur deux à la salle de convivialité de 14 h 00 à 17 h 00. Notre groupe se compose actuellement d'une quinzaine d'adhérents.

Pour la plupart, grâce aux bons conseils d'Agnès de l'atelier cartonnage ce trimestre a été consacré à la fabrication d'une lampe de bureau. Pour clore cette année, des décorations de Noël ont été réalisées pliages, suspensions ... À la rentrée, un atelier couture sera mené par Annie pour la confection d'un tablier japonais.

Je rappelle que les activités sont libres et que toutes les suggestions pour des projets à venir sont les bienvenues.

Bonnes et Belles Fêtes de fin d'année !

À bientôt, nous nous retrouverons le 16 janvier 2025.

L'équipe Loisirs Créatifs du CFLG. - Tél : 06.72.33.97.41.



L'assemblée générale du Comité des Fêtes et Loisirs de Gratot (CFLG) aura lieu **le vendredi 28 février 2025 à 20 h 30 à la mairie.**

Toute personne souhaitant intégrer notre équipe est la bienvenue, n'hésitez pas à nous rejoindre.

### ***L'église anglicane de la Manche au Hommël***

L'année avait mal commencé ; La tempête Ciàran de 2023 avait emporté une bonne partie du toit de notre Salle à peine trois semaines avant notre Marché de Noël. Nous avons voulu néanmoins le maintenir et l'avons tenu dans l'ancien presbytère. Bien nous en a pris car les chalands se sont bousculés dans un espace fort restreint ! Nous avons ensuite eu bien du mal à trouver un couvreur car ils étaient tous très sollicités et, c'est compréhensible, ils traitaient en priorité les habitations sinistrées. Les travaux n'ont pu commencer qu'à l'automne et plusieurs coups de vent subséquents ont eu raison des bâches qui protégeaient temporairement le bâtiment, ce qui a aussi occasionné des dégâts et mis un frein à nos activités.

### **Cérémonie de l'armistice, 10 novembre**

Nous avons tenu une cérémonie commémorant l'armistice de 1918, le 10 novembre (date de la célébration au Royaume-Uni) dans l'église du Hommël et devant le monument aux morts, pour lesquels M. le maire, les anciens combattants et de nombreux gratotais se sont joints à nous.

### **Marché de Noël, 30 novembre et 1er décembre**

Notre salle n'étant toujours pas prête, notre Marché de Noël s'est à nouveau tenu dans l'ancien presbytère le 30 novembre et le 1er décembre. Comme l'an passé, la fréquentation a été bonne et nos fidèles clients ont pu acheter mince pies, marmelade, Christmas cakes et de nombreux cadeaux. Notre salle devant être de nouveau disponible dans les prochaines semaines, nous comptons bien que 2025 verra un renouveau de nos activités.

## **Club de la rencontre**

Pour l'année 2024, pas de changement au niveau des activités du club qui se déroulent toujours de septembre à juin, tous les 15 jours, le jeudi à partir de 14 h.

Nous pouvons nous féliciter de voir le nombre d'adhérents augmenter doucement, soit 47 adhérents. Le nombre de participants assidus évolue également et 26-28 adhérents se retrouvent régulièrement pour partager un après-midi très convivial autour de différents jeux de société (jeux de cartes – belote, skyjo, triomino, scrabble, etc). Un goûter est offert en fin d'après-midi.

La cotisation annuelle permet de financer les goûters, ainsi que deux repas, l'un à Noël au restaurant et l'autre en juin à la salle communale.

Le club a innové cette année en organisant un concert à l'église de Gratot, le 8 décembre, avec entrée gratuite. La chanteuse Aurore BAKER a fait une excellente prestation. Un seul regret, le public n'était pas au rendez-vous. Peut-on penser que la météo a dissuadé les gens de se déplacer ?

Pour 2025, le club va participer financièrement à la sortie programmée le 15 janvier à St Sauveur-Villages pour assister à un spectacle « style Cabaret ».



## **Comité de jumelage Gratot – Étouvans**



La soirée tartiflette a eu lieu le samedi 9 novembre. Elle a rassemblé 136 convives qui se sont régalés. Le marché de Noël de Gratot s'est déroulé lui le week-end du 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre. Il est devenu localement un événement incontournable. Les exposants sont unanimes pour exprimer leur satisfaction et leur plaisir à y participer. Comme tous les ans, les produits de Franche Comté ont envahi les tables de la



salle de convivialité le week-end du 21 et 22 décembre pour une livraison assez exceptionnelle ; 52 jambons, 700 saucisses de Morteau et Montbeliard, 350 kgs de fromages, 65 cartons de vins d'Alsace ont été livrés. Il y avait cette année quelques nouveautés côté charcuterie avec des Jésus de Morteau et du filet mignon fumé. Pour le voyage retour, les Etouvans sont repartis avec plus d'une tonne d'huîtres, du saumon fumé et des rillettes de poisson. Le succès de ces échanges de spécialités est indéniable.



Le voyage en Hollande annoncé dans le bulletin de juillet 2024 aura bien lieu du samedi 5 avril au mercredi 9 avril 2025. Il est organisé par le comité de jumelage en collaboration avec le comité des fêtes. A ce jour, 53 personnes sont inscrites.

### **Association des parents d'élèves du RPI Gratot - La Vendelée - Brainville – Servigny**



L'année scolaire 2024-2025 a commencé une nouvelle fois avec le café de rentrée offert par l'APE aux parents et aux enseignants !

Suite à l'Assemblée générale qui a eu lieu le 24 septembre dernier, un nouveau bureau a été élu avec comme membres :

Présidente : Pauline LEBEURRIER - Vice-présidente : Alexandra LE ROUX - Trésorière: Nathalie LECONTE- Trésorière adjointe : Marylène MÉTAUX Secrétaire : Yann ROUXEL.





Pour cette nouvelle année scolaire, le projet de l'école est orienté vers la musique avec des séances de percussions pour tous les élèves avec le musicien Jean-Richard Codija. Pour ce faire, l'APE a lancé sa première action au mois d'octobre 2024 avec la vente de torchons personnalisés par les dessins des enfants. 320 torchons ont été vendus !

Jeudi 19 décembre, les enfants ont eu la visite du Père Noël. Il a remis à chaque enfant un cadeau et des bonbons

Pour l'année 2025, il est prévu comme actions :

- La vente de bulbes de printemps à partir du mois de janvier
- L'organisation d'un rallye pédestre le dimanche 4 mai
- La kermesse qui aura lieu le vendredi 20 juin 2025 à partir de 18h.
- L'apéro boum le 1<sup>er</sup> juillet pour terminer l'année.

Depuis deux ans, l'APE s'est allié à la Société Encore !

Pour quel projet ? RECYCLER LES DÉCHETS PAPIER !

Vous voulez nous aider à en récolter un MAXIMUM !! C'est tout simple, il vous suffit de déposer tous vos papiers dans le bac posé devant les grilles de l'école.

Quels papiers ? les feuilles de papier, les prospectus, les journaux, etc.

Et en retour ? La société ENCORE nous rémunère pour ces actes de citoyenneté. L'argent récolté nous permettra de financer les projets de l'école.

Un grand MERCI !

A toutes les familles pour leurs participations ;

Aux mairies et aux comités des fêtes pour leur soutien ;

Aux personnels de l'école pour leur entraide et bien sûr à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre cette association.

## ***Centre d'animation du château de Gratot***

### **ETE 2024**

L'évènement du printemps - **A propos de sculpture 7ème édition** – a ouvert la saison au Château avec un nouveau record de fréquentation et d'œuvres ayant trouvé acquéreur. Les animations et expositions de l'été ont également connu une bonne affluence et un accueil enthousiaste des visiteurs.

**Expositions MOUVEMENT.S** en partenariat avec le parcours Zendurance's.

Tout l'été, **l'Art Aborigène d'Australie**, les peintures de **Pauline Bailly** et les créations textiles de **Geneviève Verrier**, dans leur vision unique du mouvement, ont donné vie à la fluidité et l'énergie et ont été très appréciés des visiteurs.



**Danse contemporaine par la Compagnie  
Ardence - 24 au 27 juillet**



**Spectacle *No(ce)s imprévu(e)s***, création spécialement conçue pour le Château. Annulation le jeudi 25 juillet en raison d'une très forte pluie, mais bonne audience pour les 2 soirées suivantes.

**Ateliers découverte** : forte participation aux ateliers pour petits et grands de l'après-midi des mercredi 24, vendredi 26 et samedi 27 juillet.

**Théâtre par la Compagnie du Graal  
9 au 11 août**



Création au Château de ***Galaad, la dernière prophétie de Merlin***, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Compagnie. 3 soirées où, dans son apprentissage hors du commun, le plus jeune chevalier de la Table Ronde, en quête de lui-même ... entre imaginaire et réalité ... illusion ou vérité, a su séduire les fort nombreux spectateurs.

### A propos de jardin – 3 et 4 août



Une très belle 22e édition pour les amoureux des plantes et des jardins. Les visiteurs restent bien fidèles au rendez-vous malgré la pause de 2023. De nouveau, l'attribution, tous les 50 visiteurs, d'un ticket d'or a donné droit à un lot offert par les exposants. Seul un épisode de pluie le samedi après-midi a un peu tempéré l'engouement des visiteurs, exposants et bénévoles.

### Les Journées Européennes du Patrimoine - 21 et 22 septembre



Journées portes ouvertes pendant tout le week-end avec accueil par les bénévoles et accès aux expositions d'artistes. Très bon succès de *Touchez pas au Tapis* - comédie policière de Richard interprétée par la compagnie Théâtre aux Champs. 2 représentations chaque après-midi dans « la librairie des années 50 » installée dans les Communs Ouest.

## SAISON 2025

Le choix de l'Architecte des Monuments Historiques, Richard Duplat, a été approuvé par la Direction Régionale des Actions Culturelles afin de réaliser un Diagnostic avec étude d'évaluation de l'état les bâtiments du Château. La présentation de ce dossier est prévue au printemps 2025.

Les bénévoles de notre Association formulent les vœux les plus chaleureux pour une année 2025 remplie de santé, joies, animations pour tous ... et ont le plaisir d'annoncer les rendez-vous en cours de préparation :

- **Animation enfants (6 - 12 ans) - Vacances scolaires d'avril ;**
- **A propos de sculpture - 8ème édition, du jeudi 29 au dimanche 1er juin ;**
- **Expositions d'artistes - tout l'été ;**
- **Le Barbier de Séville, théâtre par La Compagnie du Graal – 24, 25, 26 juillet ;**
- **A propos de jardin - 23ème édition, samedi 2 et dimanche 3 août ;**
- **Journées Européennes du Patrimoine - samedi 20 et dimanche 21 septembre.**

Pour plus d'informations et suivre notre actualité site : [www.chateaugratot.com](http://www.chateaugratot.com)  
Tél 02 33 45 18 49 - @ChateauDeGratot



## CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2025

<b>Dimanche 5 janvier 2025</b>	Commune de Gratot	Cérémonie vœux du maire Salle de convivialité 10 h 30
<b>Jeudi 09 janvier 2025</b>	Club de la rencontre	Assemblée générale Salle de convivialité à 14 h
<b>Mercredi 26 février 2025</b>	Comité de jumelage	Assemblée générale Salle mairie à 20 h 30
<b>Vendredi 28 février 2025</b>	CFLG	Assemblée générale Salle mairie à 20 h 30
<b>Dimanche 23 mars 2025</b>	Société de chasse	Repas
<b>Dimanche 30 mars 2025</b>	Club de la rencontre	Repas
<b>Du samedi 5 au mercredi 9 avril 2025</b>	Comité de jumelage	Voyage en Hollande
<b>Dimanche 4 mai 2025</b>	APE	Rallye pédestre
<b>Jeudi 8 mai 2025</b>	Anciens combattants	Cérémonie à Tourville sur Sienne
<b>Du jeudi 29 mai au dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025</b>	Centre d'Animation du Château de Gratot	A propos de sculpture – 8ème édition
<b>Du vendredi 6 juin au lundi 9 juin 2025</b>	Comité de jumelage	Réception Etouvans
<b>Vendredi 20 juin 2025</b>	APE	Kermesse
<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025</b>	APE	Apéro boum
<b>Dimanche 6 juillet 2025</b>	CFLG	Repas champêtre
<b>Jeudi 24, samedi 25 et dimanche 26 juillet 2025</b>	Centre d'Animation du Château de Gratot	Le Barbier de Séville, théâtre par La Compagnie du Graal
<b>Samedi 2 et dimanche 3 août 2025</b>	Centre d'Animation du Château de Gratot	A propos de jardin – 23ème édition
<b>Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025</b>	Centre d'Animation du Château de Gratot	Journées Européennes du Patrimoine
<b>Dimanche 7 septembre 2025</b>	ASEHG Messe au Hommèel	Repas Salle de convivialité
<b>Dimanche 5 octobre 2025</b>	Commune de Gratot	Repas des cheveux blancs Salle de convivialité
<b>Mardi 11 novembre 2025</b>	Anciens combattants	Cérémonie à Ancteville puis le Hommèel et Gratot
<b>Samedi 22 novembre 2025</b>	CFLG	Soirée Beaujolais Salle de convivialité
<b>Dimanche 16 novembre</b>	Paroisse de Coutances	Repas Salle convivialité
<b>Samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025</b>	Comité de jumelage	Marché de Noël Salle convivialité



## LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

### Nos artisans et nos commerçants !

Afin de faciliter vos démarches, voici la liste des artisans et commerçants installés sur la commune de Gratot :

<b>Franck AMANDA</b> - Plaquiste <i>10, rue de l'Hôtel du Nord</i>	02 33 07 55 20
<b>Loïc BELHAIRE</b> - Métallerie ostréicole, chaudronnerie « <b>Multi-mer</b> » <i>12, route du Gros Frêne</i>	02 33 45 72 46 ou 06 98 68 19 72
<b>Roland BURNEL</b> « <b>SMP</b> » <i>11, route de l'Ermitage</i>	06 58 82 24 45 Burnelsmp50@gmail.com
<b>Arnaud CLAISSE</b> - Animateur sciences, nature et environnement <i>39 rue de l'Hôtel du nord</i>	06 07 14 29 26
<b>Entreprise CLEROT</b> - Tous travaux agricoles, vidange fosse, tractopelle <i>11, route de l'Ermitage</i>	02 33 45 19 11
<b>Vincent GODEFROY</b> - Maçonnerie générale <i>12, rue de l'Hôtel du Nord</i>	02 33 07 26 66
<b>Fabrice JAMET</b> - Menuiserie, agencement <i>14, rue d'Argouges</i>	02 33 45 01 07
<b>Emmanuel JOLY</b> - Paysagiste <i>61, rue d'Argouges</i>	06 78 43 88 84
<b>Bruno JORET</b> , scierie - Négoce de bois <i>6, route de l'Ermitage</i>	02 33 45 53 83
<b>Kévin LECARDONNEL</b> - Maçonnerie, rénovation, taille, façonnage et finissage de pierres <i>6, rue du Mesnil</i>	06 84 01 60 12
<b>Eliane LEMONNIER</b> - Coiffeuse à domicile <i>6, route de la Houquette</i>	02 33 45 51 31 ou 06 79 14 29 67
<b>Fred Primeurs et Saveurs</b> - Vente de fruits et légumes et produits régionaux aux particuliers <i>81, rue d'Argouges</i> Frederic LECAPLAIN	06 07 83 36 89
<b>Hubert MARIE</b> - Couvreur <i>38, rue d'Argouges</i>	02 33 45 02 10 ou 06 09 13 90 79
<b>SMC Chaudronnerie</b> <i>18 rue du Gros Frêne</i> Nicolas MARONI (gérant)	02 33 45 98 47
<b>EURL Ô vin bio</b> - Vins biologiques & biodynamiques	06 49 71 41 12
« <b>OZEN Entreprise</b> » - Menuiseries extérieures <i>4, route de la Houquette</i>	02 33 45 05 23
<b>Le Tourne-Bride</b> Pascal et Lydie <b>MALERBA</b> - Patrick <b>DAMIANO</b> Restaurateur, plats à emporter <i>85, rue d'Argouges</i>	02 33 45 11 00
<b>Le bistrot de la Soifferie</b> Sylvie <b>HEBERT</b> et Lucile <b>DEBOUT</b>	02 14 15 61 60

117 Rue d'Argouges	
<b>SARL DUPARD</b> - Couverture Rte de la belle croix	09 67 24 46 41
<b>Géraldine Création</b> -Couturière 1, rue de La Pitonnerie	02 33 07 40 87 ou 06 32 03 21 66
<b>Société Azur Contrôle et Technologie</b> Analyses, essais et inspections techniques Gilles Goubert (gérant)	06 12 63 82 73
<b>Laurent VAUTIER</b> - Conseiller indépendant en immobilier 4, rue d'Argouges	06 87 49 08 92

## GITES ET CHAMBRES D'HOTES DE LA COMMUNE

Nom et prénom des propriétaires	Adresse gîte	Nombre de personnes et type de location		Numéro de téléphone des propriétaires
ARNAUD Philippe Chambre des bords de Siame	42 route du Moulin de Vesque	3	Chambre d'hôtes	<b>06 76 41 68 72</b>
DAVID Françoise gîte	70 route du Gros Frêne		Meublé de tourisme	<b>02 33 07 47 17</b>
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommèel)	43 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	<b>06.62.08.40.60</b>
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommèel)	43 route du Moulin de Vesque		5 chambres d'hôtes	<b>06.62.08.40.60</b>
DESDEVICES gîte	27 route de l'Ermitage		Meublé de tourisme	<b>02 33 46 22 45</b>
DUPREY Cécile	22 route du Gros Frêne	6	Meublé de tourisme	<b>07 87 12 56 43</b>
GUENO Marcel	5 route du Gros frêne		Meublé de tourisme	<b>02 33 47 76 92</b>
JULIENNE Lionel	51 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	<b>02 33 45 98 74</b>
LEBRUN René	4 route du Moulin nNeuf		Chambre d'hôtes	<b>02 33 45 08 09</b>
LESOUF Sylvie	2 route du moulin neuf		Meublé de tourisme	<b>06.51.11.69.40</b>
PARIGOT-OUITRE Claudine gîte	17 rue de la Pitonnerie	2/3	Meublé de tourisme	<b>02 33 47 17 98</b>
SAS Paul DUVAUX	26 route de l'ermitage		3 chambres d'hôtes	<b>06.58.34.92.16</b>
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Essentiel »	4	Meublé de tourisme 3*	<b>06.87.49.08.92</b>
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Éloquent »	6	Meublé de tourisme 3*	<b>06.87.49.08.92</b>
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Escapade »	6	Meublé de tourisme 3*	<b>06.87.49.08.92</b>
VOISIN Michel gîte	40 rue d'Argouges		Meublé de tourisme	<b>02 33 47 81 31</b>

## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Devant l'augmentation du coût de production du bulletin municipal, la « commission bulletin » a décidé de ne plus publier les comptes-rendus des différents conseils municipaux. Elle économise ainsi une trentaine de pages, ce qui n'est pas négligeable dans le coût global facturé par la société OLG BURO. Le prix de la prestation a fortement augmenté suite à l'inflation relative au coût des matières premières. Pour autant dans un souci de transparence ces comptes-rendus restent accessibles de trois manières différentes :

- Sur le site de la commune : [www.Gratot](http://www.Gratot) ;
- Par un envoi par mail en s'adressant au secrétaire de mairie M. Nicolas Lesaulnier : [mairie.gratot@orange.fr](mailto:mairie.gratot@orange.fr) ;
- En passant en mairie pour retirer un ou des exemplaires papiers.

Nous espérons que cette démarche « économique » et « écologique » sera comprise par toutes et tous.

Depuis le dernier bulletin municipal de juillet 2024, il y a eu 5 séances du conseil municipal : le 7 juillet 2024 ; le 9 septembre 2024 ; le 21 octobre 2024 ; le 6 novembre 2024 et le 19 décembre 2024.



**Restauration de la statue de la Vierge et réalisation de sa copie**



**A propos de jardin – Août 2024**



**La cérémonie du 11 novembre**

